



Protocole interne Corona

Version mise à jour au 08/05/2021

Pour toutes les activités organisées au Silex voici les règles à respecter basées sur la circulaire informative du 07/05/2021 émise par l'administration générale de la Culture — Fédération Wallonie Bruxelles (repris en annexe).

Ce protocole évoluera en fonction des décisions prises lors du Comité de Concertation.

Les activités collectives encadrées sont autorisées par groupe de 10 personnes, animateur(s) compris.

Les personnes rassemblées dans le cadre de ces activités, doivent rester dans un même groupe et ne peuvent pas être mélangées avec les personnes d'un autre groupe.

On essaiera au maximum de ne pas accueillir plusieurs groupes en même temps.

Les encadrants et les participants respectent les règles de distanciation sociale :

6 Règles d'Or à respecter

- Respecter les règles d'hygiène (lavage des mains **avant** toute activité, pas de bisous, etc.) ;
- **Port du masque obligatoire (nez & bouche) à tout moment ;**
- **Respecter les distances** de sécurité (1m50) ;
- Privilégier les **activités en extérieur** ;
- Prendre des précautions supplémentaires pour les personnes à risque ;
- Si un membre est malade, il ne peut venir au Silex (Covid ou autre !) ;
- **La préparation de nourriture avec les membres est interdite.**

Distance physique

Une distance de 1,5 mètre entre chaque individu est à respecter autant que possible.

Organisation activité

Avant toute activité :

1. Demandez aux membres de se laver les mains ;
2. Renseignez-vous sur l'état de santé des membres à travers une « météo » de la santé ;
3. Si vous avez le moindre doute sur l'état de santé d'un membre, vous prévenez sa personne de contact et demandez à ce qu'il rentre chez lui (farde bleue, les numéros de contacts sont en première page). **En cas de doute un thermomètre est également à votre disposition dans la pharmacie (derrière le bureau de Najat).**
4. Rappeler aux membres de bien garder leur masque sur la bouche ET le nez (des masques sont disponibles dans la pharmacie)



82 Rue Voot à 1200 Woluwe
02 762 40 09



info@lesilex.be
www.lesilex.be



BE 0413 784 677
ING : BE65 3600 3430 8296



Il est préférable de permettre aux activités de se dérouler dans un espace **extérieur**, permettant une bonne ventilation naturelle. **Privilégions les activités dans le jardin** tant que faire se peut. Des tonnelles ont été montées à cette fin.

Si vos activités se déroulent à l'intérieur, préférez les grands espaces bien **ventilés** et aérez régulièrement les pièces (par exemple en ouvrant une fenêtre) : grande salle ou salle polyvalente de préférence.

Un marquage au sol est visible et permet le mouvement des membres au sein de la maison.

Toute personne présente au Silex doit garder un masque couvrant la bouche et le nez en permanence.

Toutes les activités se font en étant assis sauf pour les activités spécifiques (théâtre, expression corporelle, etc.).

Le Bar

Le bar de l'accueil est fermé.

Les repas

Tout préparation de nourriture est interdit au Silex jusqu'au 9/06.

Les membres peuvent toutefois manger leur propre repas de midi au Silex lorsqu'ils ont des activités en matinée et l'après-midi, en étant à minimum 1m50 de toute autre personne et de préférence à l'extérieur.

A partir du 08/05 :

1. Maximum 4 personnes par table ;
2. Chaque membre doit rester assis à sa propre table ;
3. Au moins 1,5 entre les table ;
4. De préférence à l'extérieur ;
5. **Pas de possibilité de cuisiner au sein du Silex.**

A partir du 9/06 :

Il sera possible d'organiser des repas le jeudi au Silex en respectant les règles suivantes :

1. Maximum 4 personnes par table ;
2. Chaque membre doit rester assis à sa propre table ;
3. Au moins 1,5 entre les table ;
4. Possibilité de repas en intérieur.
5. Possibilité de cuisiner au sein du Silex mais **pas avec les membres.**

Ce protocole sera réévalué dès que nous recevrons de nouvelles directives émanant de l'Administration générale de la Culture, de la Région Bruxelles-Capitale, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert.



Point de contact Covid

Si vous êtes positif au Covid suite à une activité du Silex, merci de contacter le Secrétariat du Silex : Yvan : info@lesilex.be — 02/762.40.09

Seul le secrétariat pourra transmettre la liste des participants pour le tracing.

Gilles Bogarts — Directeur du Silex : direction@lesilex.be — 02/899.89.07



82 Rue Voot à 1200 Woluwe
02 762 40 09



info@lesilex.be
www.lesilex.be



BE 0413 784 677
ING : BE65 3600 3430 8296